



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 13/12/16

Reçu en Préfecture le : 14/12/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 12 décembre 2016
D-2016/534

Aujourd'hui 12 décembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruptions de séance de 17h03 à 17h14 et de 19h40 à 20h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Michèle DELAUNAY absente de 17h45 à 20h20; Mme Magali FRONZES absente de 18h05 à 21h13;
Mr Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 18h55; Mr Vincent FELTESSE présent jusqu'à 21h*

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Emmanuelle AJON

Affermage des sites de stationnement Victor Hugo, Allées de Chartres et Alsace Lorraine. Rapport d'activité du 01/01/2015 au 31/12/2015. Information

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.) est une société d'économie mixte détenue à 65,14% par la Ville de Bordeaux tout au long de l'année 2015.

Le Conseil Municipal du 25 février 2013 s'est prononcé en faveur du renouvellement de SGGPB en tant que fermier de la délégation de service public (« DSP ») avec la Ville de Bordeaux, dans le cadre d'un contrat d'affermage allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016. Cette société a ainsi en charge l'exploitation des parkings Victor Hugo, Alsace Lorraine et du parc de stationnement de proximité des Allées de Chartres et Bristol.

Un élargissement de la compétence parc de stationnement depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 devenue « Parcs et Aires de stationnement » a affirmé la compétence de la Métropole en la matière, codifiée à l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce contexte de métropolisation, la Ville de Bordeaux a acté, par délibération n°D-2015/299 du 15 juillet 2015, le transfert à Bordeaux Métropole de la propriété et de la convention relatives aux parcs de stationnement Allées de Chartres, cours Victor Hugo et cours d'Alsace-et-Lorraine.

En conséquence, l'avenant 1 à la Convention formalise la substitution de la Métropole de Bordeaux à la Ville de Bordeaux au sein du contrat de délégation, approuvé par délibération du conseil métropolitain en date du 25 septembre 2015, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

La Loi Consommation du 17 mars 2014 n°2014-344, dite loi Hamon, a instauré un changement de la tarification des stationnements en établissant un paiement de la redevance de stationnement au quart d'heure. En effet, l'article 113-7 de la loi prévoit que « tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour le stationnement d'une durée inférieure à douze heures et payé à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus ». Ainsi, l'avenant n°2 au contrat d'affermage met en œuvre la tarification au quart d'heure, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2015, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

La délibération D-2016/42 du 22 février 2016, vient acter la cession à Bordeaux Métropole de l'intégralité des actions de la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (SGGPB) détenues par la Ville de Bordeaux, à la valeur nominale.

Enfin, par un avenant n° 3, le Conseil Métropolitain est venu acter la prolongation d'une année du contrat d'affermage, tout en déterminant les travaux restant à réaliser par le Fermier et préciser les aspects financiers particuliers durant la période de prolongation, se terminant le 31 mars 2017.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

En € HT	2013	2014	2015	Δ 2014-2015
Recettes Victor Hugo	1 442 156	1 453 126	1 523 572	4,8%
Recettes Alsace Lorraine	101 302	101 391	99 132	-2,2%
Recettes Chartres	947 542	973 577	980 340	0,7%
Total recettes des 3 parcs	2 491 000	2 528 094	2 603 044	3,0%
Charges d'exploitation Victor Hugo	583 485	569 651	610 028	7,1%
Charges d'exploitation Alsace Lorraine	66 185	85 457	76 119	-10,9%
Charges d'exploitation Chartres	215 043	193 746	196 351	1,3%
Total charges d'exploitation des 3 parcs	864 713	848 854	882 498	4,0%
Dotation aux provisions pour renouvellement immos V. Hugo	54 000	72 000	72 000	0,0%
Dotation aux provisions pour renouvellement immos A. Lorraine	3 000	4 000	4 000	0,0%
Dotation aux provisions pour renouvellement immos Chartres	54 000	72 000	72 000	0,0%
Total dotat° aux provisions renouvellement immos	111 000	148 000	148 000	0,0%
Reprise de provisions gros travaux sur Victor Hugo	0	10 026	4 892	-51,2%
Redevance Victor Hugo	743 077	723 205	786 215	8,7%
Redevance Alsace Lorraine	23 500	21 000	21 000	0,0%
Redevance Chartres	604 036	610 360	617 306	1,1%
Total redevances versées à la Ville	1 370 613	1 354 565	1 424 521	5,2%
<i>Dont redevance fixe</i>	<i>996 000</i>	<i>1 001 000</i>	<i>1 001 000</i>	<i>0,0%</i>
<i>Dont redevance variable</i>	<i>374 613</i>	<i>353 565</i>	<i>423 521</i>	<i>19,8%</i>
Résultat avant IS Victor Hugo	61 594	98 296	60 221	-38,7%
Résultat avant IS Alsace Lorraine	8 617	-9 066	-1 987	-78,1%
Résultat avant IS Chartres	74 463	97 471	94 683	-2,9%
Total résultat avant IS des 3 parcs	144 674	186 701	152 917	-18,1%

Les recettes issues des 3 parkings sont en augmentation de 3% (2 603 k€ en 2015 contre 2 528 k€ en 2014) :

- +0,7% sur les Allées de Chartres,
- +4,8% sur Victor Hugo,
- -2,2% sur Alsace Lorraine.

Ces recettes regroupent essentiellement 2 segments d'activités, dont les évolutions sont contrastées :

- Le chiffre d'affaires « clientèle abonnée » (35% du chiffre d'affaires total).
Ce dernier est en baisse de 10,7% entre 2014 et 2015, du fait d'une diminution globale du nombre d'abonnés de 9,64% (-17,06% pour Victor Hugo, -4,95% pour Chartres et -3,45% pour Alsace Lorraine).
Sur Victor Hugo, les abonnements du 1er étage à la terrasse ont été réduits pendant la fermeture pour travaux du sous-sol, soit une baisse de 120 abonnements.
- Le chiffre d'affaires « clientèle horaire » (65 % du chiffre d'affaires total).
Celui-ci progresse de +13,28%, compte-tenu d'une augmentation de la fréquentation de +10,50% (+16,94% pour Victor Hugo et +0,31% pour Chartres).

Parmi les charges associées à la DSP, on notera :

- des charges d'exploitation en augmentation de 4% (882 k€ en 2015 contre 848 k€ en 2014). Ces charges incluent notamment la réalisation d'un certain nombre de travaux sur

- les parkings Victor Hugo, Allées de Chartres et Alsace Lorraine (110 k€ dépensés dont 62 k€ de gros entretien, 1 k€ d'entretien éclairage et 18 k€ de peinture et travaux divers),
- le montant de redevance versée à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la DSP (1 425 k€ en 2015 contre 1 355 k€ en 2014),
 - la constitution d'une dotation aux provisions pour renouvellement des immobilisations à hauteur de 148 k€. Conformément au contrat de DSP en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, SGGPB s'est en effet engagé dans le renouvellement du matériel de péage et de contrôle d'accès des 3 parcs, la mise en conformité des gaines de désenfumage du sous-sol de Victor Hugo, et des travaux électriques visant à assurer le bon fonctionnement des candélabres sur les Allées de Chartres.

Il ressort de ces principaux éléments un résultat de la DSP avant impôts de 153 k€ en 2015, contre 187 k€ en 2014.

2/ Actions de développement durable

SGGPB s'est engagé aux côtés de la Ville de Bordeaux dans la démarche Agenda 21 validée par le conseil municipal du 22 décembre 2008.

Certaines des actions développées par SGGPB dans le cadre de cette politique sont les suivantes :

- Réduire la consommation électrique : en 2015, baisse de la consommation électrique annuelle de 8,91% sur Victor Hugo, 19,15% sur Alsace Lorraine et 7,46% sur Allées de Chartres ;
- Création d'emplacements pour les véhicules électriques : 6 places de stationnement pour le rechargement de véhicules électriques sont installées à ce jour (4 places pour Victor Hugo et 2 places pour les Allées de Chartres) ;
- Accroître le nombre d'emplacements pour les personnes à mobilité réduite : 2 abonnements au tarif « personnes à mobilité réduite » ont été délivrés sur Victor Hugo et 2 sur les Allées de Chartres ;
- Développement du covoiturage : 4 places de stationnement sont mises gratuitement à la disposition de la société Citiz (2 à Victor Hugo et 2 aux Allées de Chartres) ;
- Limiter la consommation d'eau : en 2015, baisse de la consommation d'eau annuelle de 7,36% sur Victor Hugo, 10,53% sur Alsace Lorraine et 12,5% sur Allées de Chartres.

3/ Indicateurs d'activité sur la période 01/01/2015 – 31/12/2015

Concernant le parking Victor Hugo (712 places) :

- des taux d'occupation mensuels en journée oscillant entre 83,54% (juin 2015) et 91,23% (août 2015),
- un ticket moyen de 4,51 € HT.

Concernant le parking Alsace Lorraine (128 places) :

- des taux d'occupation mensuels en nocturne oscillant entre 77,07% (août 2015) et 90,31% (avril 2015). Le parking étant uniquement réservé aux abonnés résidents, la plage horaire la plus significative se situe entre 20h et 8h du matin.

Concernant le parking Allées de Chartres (412 places) :

- des taux d'occupation mensuels en journée oscillant entre 82,04% (juin 2015) et 93,21% (mars 2015),
- un ticket moyen de 5,26 € HT.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après le rapport d'activité de la DSP du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID

COMPTE TENU DE LEUR VOLUME LES
ANNEXES DE CE RAPPORT SONT JOINTES A
PART AU PRESENT ENVOI